



MAIRIE  
DE  
COLOMBIERES

**Réunion du conseil municipal du 08/04/2022 en session ordinaire**

**Étaient présents :**

Mesdames VIEL Catherine Maire, CHOISNARD Marcelle, GIOT Sophie, Mme LORET Laura, Mme LELEGARD Sandrine,  
Messieurs PHILIPPE Damien 2ème adjoint, COTTIN Antoine.

**Étaient absents excusés :** VIEL Noëlle , FOUAUX Antoine

**Étaient absents non excusés :** LEMANISSIER Nathalie , ANTHEAUME Claude

**Procurations :** M ANTHEAUME Claude à CHOISNARD Marcelle , Mme LEMANISSIER Nathalie à LELEGARD Sandrine, Mme VIEL Noëlle à VIEL Catherine, M FOUAUX Antoine à COTTIN Antoine

Mme KERGRESSE Michèle , Percepteur , était également présente

M COTTIN Antoine. a été nommé secrétaire de séance.

Séance ouverte au public

**Ouverture de la séance à 20h47** en raison de l'intervention de Monsieur Patrick THOMINES Président de l'Intercom et Conseiller Départemental sur le rôle de l'Intercom et du Département.

M. Antoine Cottin demande si quelqu'un objecte à ce que la séance soit enregistrée.  
En l'absence d'objection il démarre l'enregistrement de la séance.

Intervenante : Mme Kergresse – Perceptrice  
Mme Julie Bourdin -secrétaire de la Mairie

- Madame le Maire demande s'il a besoin de lire le compte-rendu du dernier conseil datant du 25 mars 2022. Le Conseil lui répond que non.

- Mme Le Maire, précise qu'il fallait lire sur le compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal la date de 2022 et non 2033.

- Mme Le Maire ajoute que trois emails rectificatifs ont été envoyé après la publication du Compte-rendu du Conseil Municipal du 25 mars 2022. Mme Le Maire précise que ces emails seront ajoutés mot pour mot au présent compte rendu.

- Lecture de l'email envoyé par Mme Laura Loret le 1<sup>er</sup> avril :  
« *Bonsoir*

*Noël ce mail s'adresse à toi puisque tu étais la secrétaire de séance d'où tu a entendu que j'ai dit à Mme le maire de me vouvoyer à partir de ce jour ? Alors j'aimerais que tu me le dise? je me suis énervé en disant tu va me parler meilleur dans le sens où elle m'a regarde sur un ton haut en me disant toi laura!!! donc je suis dsl mais j'ai dit tu me parle meilleur dans les sens de dire ou ya un ton quand on s'adresse au gens je respecte les gens en parlant donc c est tout et la il y avait du monde de présent donc si il y a encore des gens honnête que l'on vienne me dire que j'ai dit mot pour mot à partir de maintenant tu me vouvoie car je sait encore ce que je dit donc merci de rectifier car écrire des chose que je n'est pas dit la je ne conçoit pas donc entre dire tu me parle meilleur zt tu me vouvoie à partir de ce jour ya une grosse différence ...je reste calme mais la faut arrête les conneries.. »*

Mme Le Maire précise que d'autres élus présents lors du Conseil municipal ont entendu « déjà tu me tutoies pas». Afin d'éviter à l'avenir tout malentendu et pour une meilleure compréhension, Mme Le Maire demande à chacun de parler les uns après les autres et de ne pas couper la parole aux autres. L'email de Mme Loret sera ajouté.

- Lecture d'un extrait de l'email envoyé le 4 avril 2022 par Mme Sophie Giot après la publication du Compte-rendu du Conseil Municipal du 25 mars 2022 :

*« Les propos me faisant dire "que le dîner présentait quand même un risque et qu'une personne a d'ailleurs été testée positive dans la semaine suivante" font référence à ce qui a été évoqué par Sandrine Lelegard et non moi-même.  
De même, le terme "d'ostracisation" a été évoqué par Damien Philippe et non moi-même. »*

En réponse, au sujet du covid où il est sous-entendu dans le message qu'il existerait un lien entre le repas des aînés et le test positif d'une personne une semaine après. Aucun lien ne peut être établi entre les deux événements. Rien ne prouve que la personne ait été contaminée par la covid lors du repas. Mme Le Maire ajoute que personne ne l'a informé avoir attrapé la covid après ce repas.

Mme Giot, répond que ce n'est pas elle qui a dit cela mais Mme Lelegard.  
Mme Le Maire conclu en disant que l'email de Mme Giot sera ajouté au Compte-rendu

*« Bonjour,*

*suite à la lecture du compte rendu, j'apprécierais que quelques modifications y soient apportées.*

*Les propos me faisant dire "que le dîner présentait quand même un risque et qu'une personne a d'ailleurs été testée positive dans la semaine suivante" font référence à ce qui a été évoqué par Sandrine Lelegard et non moi-même.  
De même, le terme "d'ostracisation" a été évoqué par Damien Philippe et non moi-même.*

*En revanche, lorsque j'ai demandé, et je ne suis pas la seule, que Mme Viel nous illustre les fameux termes "ambitions et intérêts personnels" dont elle fait référence dans la presse, en direction des élus de la majorité; cette dernière refusant de nous présenter des excuses publiques, de ces échanges il n'en reste rien!*

*Concernant le point réunion de commission, il peut être ajouté que Mme Viel nous reproche de ne pas l'avoir conviée à une réunion de commission alors qu'au début du mandat, c'est elle-même qui nous avait indiqué que l'on pouvait se réunir sans elle car "elle n'était pas notre mère".*

*Concernant les réunions du CCAS et la question du repas des anciens, je confirme les propos de Sandrine Lelegard, qui n'apparaissent pas non plus dans ce compte rendu d'ailleurs, qu'il avait été*

*convenu que si il n'y avait pas de réponse favorable de la majorité de nos aînés (au 12 novembre au plus tard), devait être passé une commande de colis de telle sorte à ne laisser personne de côté. L'engagement de départ n'a pas été tenu par Mme Viel, de même que par les 3 membres du CCAS extérieurs au conseil municipal. La question de la démocratie évoquée dans la lettre rédigée par ces dernières, est de fait hors sujet.*

*Pour finir, je rejoins Laura Loret concernant la question du vouvoiement, dont elle fait part dans son mail de retour du compte rendu, elle a simplement demandé à ce que Mme Viel lui parle autrement.*

*Cordialement  
Sophie Giot »*

- Mme Le Maire fait lecture d'un extrait de l'email envoyé par M Damien Philippe en réaction à la publication du Compte-rendu du Conseil Municipal du 25 mars 2022 :

*« Je te rappelle, Catherine, que "sine qua non" signifie littéralement " sans quoi non". De ce fait, inutile de faire passer les élues, membres du CCAS, comme non respectueuses de la démocratie avec un vote de 4 pour et 3 contre la tenue du repas, puisque tu es revenue sur cet engagement que tu as pris devant les 6 membres du CCAS. Je me rappelle aussi avoir demandé aux habitantes membres du CCAS présentes dans la salle d'avoir "l'honnêteté intellectuelle d'admettre que tu étais bien revenue sur ton engagement". Aucune réponse de leur part... »*

En réponse, Mme Le Maire s'étonne des affirmations de M Damien Philippe sur des échanges à une réunion où il n'était pas présent car non membre du CCAS. Mme Le Maire rappelle également que le Conseil Municipal n'est pas un lieu de débat avec le public, à qui, il est interdit d'intervenir durant une séance, raison pour laquelle peut-être il y a eu une absence de réponse de la part des membres du CCAS non élues conseillères mais présentes dans le public le 25 mars 2022. Mme Le Maire ajoute qu'il est interdit aux conseillers de distribuer au public des documents et demande d'en tenir compte à l'avenir.

Mme Le Maire redit que le message de M Damien Philippe sera ajouté en entier au présent compte rendu.

*« Bonjour,*

*Suite à la réception du compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 25/03/2022, j'aimerais, malheureusement encore une fois, y apporter des modifications sur des erreurs constatés, allant jusqu'à " l'omission" de parties conséquentes de cette réunion.*

*Tout d'abord, en ce qui concerne ma réponse aux trois membres du CCAS extérieures au conseil, à savoir Mesdames Françoise Delaroque, Nicole Magnier et Corinne Quièvre.*

*Bien peu a été écrit dans ce compte-rendu sur ma réponse, mais aussi celle d'élues membres du CCAS. En effet, je ne suis pas le seul à avoir fait part de la condition "sine qua non" du nombre d'inscriptions à ce repas de nos aînés, puisque Sandrine Leleguard en a parlé elle aussi. Elle était présente "elle" à cette réunion, si, selon toi Catherine, moi je ne peux pas savoir, n'y ayant pas été présent...*

*A la demande des trois élues Nathalie Lemanissier, Sandrine Leleguard et Sophie Giot, qui ne voulaient pas que des aînés puissent être pénalisés, peu importe la raison de leur absence, tu t'étais engagée à ne pas organiser de repas mais à remettre un colis aux aînés dès lors que moins de la moitié répondait favorablement à l'invitation avant la date que vous aviez fixée. Or, il me semble bien avoir dit au conseil que j'avais fait le calcul et que 78% n'avaient pas répondu, ou bien avaient informés de leur absence pour ce repas ! Il me semble que l'on était loin de la moitié non ??*

*Je te rappelle, Catherine, que "sine qua non" signifie littéralement " sans quoi non". De ce fait, inutile de faire passer les élues, membres du CCAS, comme non respectueuses de la démocratie avec*

un vote de 4 pour et 3 contre la tenue du repas, puisque tu es revenue sur cet engagement que tu as pris devant les 6 membres du CCAS. Je me rappelle aussi avoir demandé aux habitantes membres du CCAS présentes dans la salle d'avoir "l'honnêteté intellectuelle d'admettre que tu étais bien revenue sur ton engagement". Aucune réponse de leur part...

Je voudrais dire qu'il est aisé d'écrire un courrier pour me rabrouer par rapport à mes propos tenus dans ma lettre aux habitants sur la majorité des élus "laissés-pour-compte à la fin de l'année". Je ne nie pas l'engagement de ces dames pour l'organisation du repas des aînés, ni le fait que les personnes présentes aient apprécié celui-ci, contrairement à ce que l'on voudrait me faire dire. En revanche, que l'on ne me fasse pas de mauvais procès quant à la décision "démocratique", prise à la majorité alors même que les conditions requises du "minimum obligatoire" n'étaient pas présentes. 22% de réponses positives ce jour, 22%.....

Ensuite, au sujet de l'article de l'AMF que tu prétends avoir envoyé aussi à Antoine Fouaux. Je vous suggère, à l'avenir, de vous accorder avant la réunion de conseil pour qu'Antoine ait beaucoup moins l'air étonné lorsque tu prétends lui avoir envoyé cet article "en même temps qu'à moi", t'obligeant même à lui dire "mais si Antoine, rappelle-toi..."

Il y a de quoi être étonnés puisque ce sujet étant revenu plusieurs fois lors de différentes réunions de conseil, jamais, tu n'avais parlé du fait que tu l'aurais aussi envoyé à ton premier adjoint ce message... Je me rappelle d'ailleurs avoir précisé lors de la séance que j'ai reçu ce mail, après le vote du conseil, qui avait choisi l'entreprise Bplast et non l'entreprise Jourdan, pour le remplacement des fenêtres et portes ; et que j'ai dit à mes collègues élus en sortant de cette séance que je m'attendais, du coup, à recevoir un message explicite dans les jours à venir...ce qui n'a pas manqué d'arriver..

J'aurais aussi apprécié que mon petit rappel sur la différence entre délégation et responsabilité de commission apparaisse dans ce compte-rendu...

En effet, Catherine, je t'ai demandé pendant la séance, de ne pas confondre les deux, en présentant Antoine Fouaux, sur tes courriers et lors de réunions avec les habitants, comme le "responsable voierie". Je t'ai aussi dit que tu pouvais bien lui avoir redonné ma délégation concernant la voierie, cela ne fait de lui le responsable d'une commission dont il ne fait même pas partie...

En ce qui concerne le sujet du faux en écriture publique, la falsification de délibération et la falsification de compte-rendu de conseil, je suis fort étonné de ne pas retrouver dans ce compte-rendu, la lecture d'un extrait de mail que j'ai envoyé, daté du surlendemain de la réunion de conseil pendant laquelle le choix d'une banque devait être fait pour y souscrire un crédit de 45 000 euros.

Je me souviens bien avoir lu que "je rappelais à Mme le Maire et toute autre personne essayant de forcer le main du conseil pour qu'il donne tout pouvoir à celle-ci pour souscrire un crédit de 45 000 euros auprès d'une banque, qu'il était hors de question que nous lui donnions, alors qu'elle ne présentait qu'une seule offre, quand elle demande, pour sa part 3 devis pour l'achat d'un outil coutant moins de 300 euros, Mme le Maire disant, quelle regardera, une fois une autre offre arrivée, laquelle conviendra le mieux". Je disais ensuite que "ce n'était pas comme cela que fonctionnait la démocratie", sachant d'autant plus qu'Antoine et toi n'avez eu de cesse de dire lors de cette réunion que de toute façon "on n'aura pas de meilleure offre que celle-ci, les autres ne seront pas mieux que celle-ci..."

Etonnant que cette lecture de mail ne fasse, encore une fois, pas partie du compte-rendu, au vu de la gravité du sujet évoqué dedans... Cela pourrait "peut-être", éclairer sur le fait que nous aurions paradoxalement voté "pour à l'unanimité" selon toi, quand la majorité des élus qui se trouvent face à toi Catherine, te soutiennent qu'ils ne t'ont jamais donné l'accord.....

Concernant les propos de Laura Loret, mais à quel moment l'avez-vous entendue demander à ce qu'elle soit dorénavant vouvoyée???? Jamais elle n'a dit cela, alors pourquoi l'inventer??

Ensuite, JAMAIS je n'ai tenu de propos agressifs envers quiconque lors de la séance, jamais!! Je te conseille, encore une fois de faire attention aux mots que tu utilises Catherine, tu as la fâcheuse habitude d'utiliser des propos diffamants.....

Il serait bien que ce mail soit lu à la prochaine réunion de conseil municipal, afin de corriger des manques trop importants pour être "oubliés" dans ce compte-rendu. Manques qui, systématiquement, concernent ce qui n'est pas en ta faveur, ou ne vont pas dans le sens que tu souhaites, là où dans le

*cas contraire, vous savez faire preuve d'une précision inégalable...*

*Pour conclure, je tiens à préciser que la séance n'a pas été levée comme tu peux le prétendre "faute de pouvoir reprendre la parole", mais simplement dans le but de ne pas me laisser finir la lecture de mon explication aux habitants concernant nos votes sur le budget...*

*Et après tu "oses" demander aux élus pendant le conseil, ce que tu leur as fait ? Tu aurais dû me laisser finir ma lecture alors...*

*Ne t'inquiète pas ; si toi tu veux faire croire que tu ne le sais pas, eux savent pourquoi ils ne peuvent plus te faire confiance depuis fort longtemps...*

*Merci de m'avoir lu*

*Damien »*

Mme Le Maire poursuit avec l'ordre du Jour avec le Budget. Celui-ci est présenté à l'identique par Mme Kergresse, perceptrice et Mme Antoine Cottin, responsable de la commission finance

### **I- Vote du compte administratif**

Mme Kergresse prend la parole pour exposer plus en détail le compte administratif 2021 de la commune.

Section de fonctionnement :

Dépenses (page 3 du document envoyé)

- Chap 011 Charges à caractère général	prévu	60 350€
	Réalisé	54 410,79€
- Chap.012 Charges de personnel	prévu	76 888,56€
	Réalisé	56 742,10€
- Chap 014 (p4) Appellation Produit	prévu	7 009€
	Réalisé	7 009€
- Chap 65 Autres charges de gestion courante	prévu	35 822,44€
	Réalisé	30 052,50€
- Chap 66 Charges financières	prévu	1 000€
	Réalisé	80,62€
- Chap Charges exceptionnelles	prévu	689€
	Réalisé	685,66€
Virement Section d'investissement (chap 023)	Prévu	971,92€
	Non réalisé	

Soit un total général Prévu 182 730,92€  
Réalisé 148 980,67€

Recettes de fonctionnements (p5 du document)

- Chap 70 Produits des services et du domaine	prévu	320€
	Réalisé	4 056€
- Chap 73 Impôts et taxes	prévu	53 099€
	Réalisé	43 254,97€
- Chap 74 Dotations et participations	prévu	40 108€
	Réalisé	34 257,36€
- Chap 75 Autres produits	prévu	23 500€
	Réalisé	26 913,64€
- Chap 77 Produits exceptionnels	prévu	0€
	Réalisé	2 732,64€

Résultat de fonctionnement reporté au 31/12/20 65 703,92€

Soit un total prévu 182 730,92€  
Réalisé 176 919, 13€

Section d'investissement :

Dépenses (page 7 du document envoyé)

- Chap 16 Dépenses investissement	prévu	2 175€
	Réalisé	2 130,38€
- Chap 21 Immo	prévu	58 495,92€
	Réalisé	20 896,93€
Solde reporté exceptionnel		9,34€

Soit un total général Prévu 60 180,26€  
Réalisé 23 036,65€

Recettes d'investissement

- Chap 17	prévu	9,34€
	réalisé	928,90€
- Chap 13 subventions	prévu	14 699€
	Réalisé	1 199€
- Chap 16 emprunt	prévu	45 000€
	Réalisé	44 950€
- Virement section fonctionnement		971,92€

Soit un total général Prévu 60 180,26€  
Réalisé 47 077,90€

En synthèse, en 2021 :

Section fonctionnement Dépense = 148 980,67€  
Recette = 111 215,21 €

Section investissement Dépense = 23 027,31€  
Recette = 47 077,90€

On a bien un report de l'exercice de fonctionnement et un excédent de 65 703,92€  
Pour le report de la section d'investissement, un déficit de 9,34€

Soit un Total cumulé (réalisé + report) Dépense= 172 017,32€  
Recette = 223 997,03€

Soit un résultat de clôture pour la section fonctionnement = 27 938,46€  
Pour la section investissement = 24 041,25€

Et un résultat cumulé au 31/12/2021 = 51 979,71€

Mme KERGRESSE demande si les membres du conseil ont des questions. Aucune question n'est posée.

M Antoine Cottin fait lecture d'un email reçu de la préfecture sur la date d'envoi des budgets et les procédures administratives en cas de rejet du budget :

*« En cas de rejet définitif, le préfet saisi sans délai la Chambre Régionale des Comptes (CRC) qui lui proposera dans un délai d'un mois un projet de règlement d'office du budget 2022. Le préfet rend exécutoire le budget dans un délai de 20 jours à compter de la notification de l'avis de la CRC (le processus de règlement d'office dure environ 1 mois et demi à 2 mois).*

**Les effets de la saisine :**

*Durant la saisine de la CRC, les pouvoirs budgétaires de l'assemblée délibérante portant sur toute délibération budgétaire sont suspendus jusqu'au terme de la procédure, c'est-à-dire jusqu'au règlement du budget par le représentant de l'État.*

*La collectivité peut toutefois fonctionner puisqu'en application de l'article L. 1612-1 du CGCT l'ordonnateur local peut :*

- *engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'exercice précédent ;*
- *liquider et mandater les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation d'engagement sur des exercices antérieurs dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation d'engagement ;*
- *mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget ;*
- *mettre en recouvrement les recettes de fonctionnement ;*
- *S'agissant des dépenses d'investissement, l'article L.1612-1 prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante :*
  - *engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;*
  - *liquider et mandater les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votée sur des exercices antérieurs, dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme »*

Avant de quitter la salle Mme Le Maire, en l'absence de M Fouaux 1<sup>er</sup> adjoint, demande à M Philippe 2<sup>ème</sup> adjoint de procéder au vote.

Mme Le Maire sort de la salle et M Damien Philippe procède au vote

**2 voix pour**

**7 voix contre**

**Le compte administratif est rejeté à la majorité.**

Questionnement sur la voix de Noëlle Viel qui avait donné pouvoir à Mme Le Maire et qui a dû sortir pour ce vote. Mme le Maire répond qu'elle ne peut pas voter, même porteuse d'un pouvoir.

## **II- Vote du compte de gestion**

Mme Kergresse reprend la parole pour expliquer en détail le compte de gestion avant le vote.

Au 31/12 pour la partie fonctionnement le résultat de clôture est de 23 563,82€

Et pour la partie investissement, le résultat de clôture est de 3 845,65€

Il y a une part affectée à l'investissement sur l'exercice 2021 de 9,34€

Si on reprend les résultats de l'exercice 2021, la partie fonctionnement prévisionnel est de 182 730,92€ avec des émissions de titres pour 115 814,21€, des réductions de 4 599€ soit des recettes nettes de 111 215,21€

Si on reprend les dépenses, en autorisation on avait 182 730,92€

On a eu des mandatements émis pour 155 840,90€ avec des annulations de mandat pour 6 860,23€ soit des dépenses nettes de 148 980,67€

Et pour la section fonctionnement, on a un déficit de 37 765,46€

En reprenant la section d'investissement,

le prévisionnel est de 60 680,26€ pour des recettes nettes de 47 077,90€

pour des dépenses nettes de 23 027,31€

Soit un excédent sur la partie investissement de 24 050,59€ et donc un résultat de l'année déficitaire de 13 714,87€

Au résultat de clôture 2020 + l'exercice 2021, s'ajoutent les transferts de la dissolution du CCAS.  
Pour la partie fonctionnement on avait un résultat de 42 159,44€  
Et pour la partie investissement, on a un déficit de 3 854,99€

Donc les résultats de clôture du compte au 31/12 sont en concordance avec le compte administratif à savoir :

Résultat de fonctionnement : 27 938,46€

Résultat d'investissement : 24 041,25€

Soit un résultat de 51 979,71€

En cohérence avec le compte administratif.

Mme Kergresse demande si quelqu'un a des questions sur les réalisations 2021

Personne n'ayant de question, Mme Kergresse fait la liste des dépenses réalisées en 2021 au titre de la récupération des arriérés :

EDF – 8 890,73€ depuis 2018

Cailloux – 947,15€ depuis avant 2020

Vêtements de travail – 207,05€ depuis avant 2020

Nid de frelons – 178€ depuis avant 2020

Assurance – 519,34€ depuis 2019

Indemnité au titre du receveur – 199,6€ (2020 au titre de 2019)

Fêtes et cérémonies (Noel et colis pour les aînés) – 3 314,97€ depuis avant 2020

Sapin – 83,80 depuis 2019

Cotisation Zad Val d'Aure – 33,09€ depuis 2018 et 2020

Fourniture de bureau chez Bruneau – 713,84€ depuis avant 2020

Gardiennage église – 75€ depuis avant 2020

Taxes Foncières – 4 175€ de 2017 + 2018+2019

Ursaff- 9 443€ depuis avant 2020

Medecine du travail- 498€ depuis avant 2020

Remplacement du secrétariat – 4 225 € depuis 2015 (oct, nov, dec et janv 2016)

Créances éteintes – 2 120,93€ depuis avant 2020

Cotisation service Incendie – 1 830€ depuis 2018

SDEC – 4 813,6 € de 2018 à 2020

Annulation de loyers indus – 476,66€ depuis 2016

EDF – 209€ depuis avant 2020

Carburant – 343,90€ depuis avant 2020

**En 2021 le total du rattrapage des arriérés datant d'avant les élections de 2020 est de 42 747,74€ pour la partie fonctionnement**

**Pour la partie investissement, on a**

**Remboursement de cautions pour 674,89€**

**Travaux dans le couvent 6 401,74€ depuis 2019**

**Soit un total de 7 076,63€**

**Et un TOTAL général de 49 824,37€ de rattrapage en 2021 au titre des années précédentes qui explique le résultat et le déficit de 2021.**

Mme Le Maire reprend la parole pour mettre au vote le compte de gestion.

**4 voix pour**

**7 voix contre**

**Le compte de gestion est rejeté à la majorité.**

**III- Vote pour l'affectation du résultat 2021**



M Antoine Cottin prend la parole en expliquant que les chiffres sont les mêmes que ceux évoqués par Mme Kergresse et propose d'affecter les résultats de clôture 2021 comme suit :

Fonctionnement : Compte 002 (recette de fonctionnement) 27 938,46€

Investissement : Compte 001 (recette d'investissement) 24 041,25€

Mme Le Maire met au vote la proposition d'affectation du résultat.

**4 voix pour**

**7 voix contre**

**L'affectation du résultat est rejeté**

#### **IV- Budget primitif 2022**

Mme Kergresse reprend la parole pour détailler le budget 2022

Section Fonctionnement : Dépense – Chap 011 charges caractère général 41 500€ (en baisse par rapport à 2021)

- Chap 012 Charges de personnel	52 110€
- Chap 014 Produit	8 932€
- Chap 65 Autres charges	24 050€
- Chap 66	290€
- Charges exceptionnelles	1 596,46€
TOTAL	128 478,46€

Recette - Chap 70 Service et Domaine	1 140€
- Chap 73 Impots et taxes	36 000€
- Chap 74 Dotation et participation	33 700€
- Chap 75	26 700€
- Recette exceptionnelle	3 000€
- Excédent 2021 reporté	27 938,46€
TOTAL	128 478,46€

Section investissement : Dépense – Chap 16	4 760€
▪ Chap 21 immobilisation	30 358,25€
TOTAL	35 118,25€

Recette – Chap 13 Subventions	11 077€
- Excédent 2021 reporté	24 041,25€
TOTAL	35 118,25€

**Mme Kergresse précise que le budget présenté pour 2022 est à l'équilibre.**

M Cottin ajoute des précisions concernant les recettes d'investissement dont 1 077€ pour le tintement des cloches et 10 000€ qui correspondent à 50% de l'APCR dont M Patrick Thomines a parlé avant le conseil.

Par ailleurs, M Cottin informe que l'étalement des arriérés d'URSAFF se termine au prochain semestre ce qui grève encore les dépenses de 6 500€, il y a également d'autres régularisations en cours notamment pour le FNGIR pour 1 923€.

Il y a également dans les investissements sur le compte 2131, le défibrillateur qui était déjà prévu.

Mme Julie Bourdin intervient pour préciser que pour le défibrillateur et la réparation du tintement des cloches, ces postes ont déjà été votés. Les commandes ont été passées et réalisées. Mais les factures ne peuvent pas être payées si le budget est refusé .

Mme KERGRESSE demande si les membres du conseil ont des questions. Aucune question n'est posée.

Mme Le Maire reprend la parole pour passer au vote :

**4 voix pour**

**7 voix contre**

**Le Budget primitif est rejeté à la majorité**

Mme Kergresse est remerciée par Mme Le Maire pour sa présentation et quitte la salle.

#### **V- Demande de subventions**

Mme Le Maire fait état de demandes de subvention reçues à la mairie. Cela concerne des élèves de la commune scolarisés à Trévières. Une demande pour un voyage d'une semaine en Italie pour une élève de 3ème et une demande pour un voyage de 3 jours à Paris pour 5 élèves de CM1 et CM2.

Le montant de subvention disponible est de 700€, il est possible de donner entre 20 et 25€ par enfant. Mme Le Maire rappelle que d'autres demandes viendront notamment pour le comité des fêtes et les Compagnons de Formigny qui se produiront dans un spectacle au Château. Mme le Maire propose 25€ pour le voyage des enfants et passe au vote :

**11 voix pour**

**La demande de subvention est acceptée à l'unanimité**

#### **VI- Questions diverses**

Mme Le Maire annonce que les membres du CCAS devront se réunir très prochainement concernant les logements car il y a de gros problèmes.

Il faudra réunir la commission travaux sur plusieurs sujets :

- sécurité incendie dans la commune
- le logement vacant au couvent, dans un état lamentable. Il faut réfléchir à des solutions
- le Sdec avec la réparation de lampadaires (rue des longuets) qui doit être pris en charge à 50% par le SDEC

Enfin, il faudra réunir la commission cimetière et cérémonie pour le recensement des places disponibles.

Mme Le Maire demande s'il y a des questions.

Comme il n'y en a pas, Mme Le Maire remercie tout le monde et clôt la séance à 21h35

M Antoine Cottin  
Secrétaire de séance



Mme Catherine Viel  
Maire

